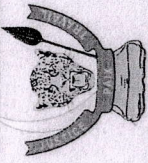


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 003/2023

A la société **SANI BEAUTE Sarl**

Après avoir reçu le contrat du marché n° F001/FRT/COPIREP/SE/08/2022, conclu avec le COPIREP, pour un montant total hors taxe de francs congolais quarante-un millions cinq cent trente-trois mille huit cent cinquante-huit, trois centimes (CDF 41 533 858,03) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais deux cent nonante mille sept cent trente-sept (CDF 290 737).

Fait à Kinshasa, le 10/01/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Pour le Directeur Général ai empêché
Benoît KALIKAT KALEMBE
Directeur Général Adjoint a.i.

Sceau de l'Etablissement

